

à leur fondation et à leur bonne marche. A cette fin, vous ferez en sorte que ceux qui en doivent faire partie y soient convenablement préparés ; c'est-à-dire qu'ils apprennent de personnes compétentes la nature et le but de l'association, les devoirs et les droits des ouvriers chrétiens, enfin les enseignements de l'Eglise et des documents pontificaux qui se rapportent plus particulièrement aux questions du travail. Très utile sera sur ce point la coopération du clergé, lequel, à son tour, y trouvera de nouveaux secours pour rendre plus efficace son ministère sacré parmi le peuple. Car les ouvriers ainsi préparés deviendront non seulement des membres utiles de l'Union professionnelle, mais encore de vaillants auxiliaires du clergé pour propager et défendre la pratique des enseignements du christianisme.

Une autre raison Nous rend très chères ces associations : Nous attendons qu'elles prennent la défense matérielle et morale de ces ouvriers que la nécessité oblige à chercher temporairement du travail dans les pays étrangers, sans aucune assistance ni protection. Le zèle des pasteurs des âmes produira sur ce terrain des résultats précieux, dès lors qu'il sera aidé par des Comités provinciaux, diocésains ou cantonaux, pour la protection des émigrants, comités que nous désirons voir se former dans tous les centres d'émigration temporaire. Du reste, il vous appartiendra de retirer des avantages pour le perfectionnement moral non seulement de cette forme particulière d'association, mais encore des autres groupements qui semblent avoir un caractère exclusivement économique, en les faisant servir, par delà leur but immédiat, à des fins plus élevées d'éducation et de culture.

Enfin, chers fils, pour ce qui concerne votre organisation générale, en traçant les règles pour la constitution des *directions diocésaines*, Nous avons déjà donné vie et impulsion à un mouvement discipliné qui, sous la vigilance des évêques, doit développer dans chaque diocèse l'action sociale des catholiques, suivant les besoins locaux et les exigences des temps.

Nous avons voulu par là, comme il convenait, concilier la sage autonomie des institutions locales avec l'organisation hiérarchique de l'Eglise. L'aide efficace et la faveur de nos Vénérables Frères n'ont pas manqué à cette œuvre de salut com-